



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 14 janvier 2020 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :

Mme Annie Pronovost	maire
Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
Mme Martine St-Amant	conseillère municipale
M. Gilles Dampousse	conseiller municipal
Mme Sonia Richard	conseillère municipale
M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
Mme Marie-Ève Tremblay	conseillère municipale
M. Michel Champagne	directeur général
Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, maire.

**2020-01-01**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2020-01-02**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Dampousse, conseiller,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter le point 14 a) et  
d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2019;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Résolution autorisant la signature d'un acte de servitude d'égout en faveur de la Ville de Saint-Tite sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec;
  - 4.2 Résolution mandatant Me Jean Goulet, notaire, pour rédiger l'acte de servitude d'égout sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec;
  - 4.3 Résolution mandatant la firme d'arpenteurs-géomètres, Brodeur, L'Heureux, Durocher Inc., pour procéder à la désignation de l'assiette de la servitude sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec;
  - 4.4 Résolution autorisant le versement d'un montant de 1 000 \$ au Village Western Kapibouska provenant de la subvention versée par la Caisse de Mékinac-Des Chenaux pour l'organisation du Marché de Noël qui a eu lieu le 14 décembre 2019;



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

### 5. Greffe :

- 5.1 Adoption du règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020;
- 5.2 Adoption du règlement numéro 474-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2020;
- 5.3 Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement numéro 475-2020 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2020;

### 6. Loisirs et culture

- 6.1 Résolution autorisant le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à préparer et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, les documents relatifs à l'organisation des activités reliées aux loisirs telles la soirée reconnaissance aux bénévoles, la Fête nationale, les concerts Les voix de chez-nous, les Courses du P'tit shérif, etc. pour l'année 2020, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements;
- 6.2 Résolution autorisant le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à faire les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de diverses activités de loisirs;
- 6.3 Résolution autorisant le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, les demandes de subventions pour l'embauche d'étudiants pour le camp de jour 2020 ainsi que pour l'organisation de spectacles, d'événements ou d'activités reliés au service des loisirs de la Ville;
- 6.4 Résolution autorisant le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, les demandes de subventions reliées au service des loisirs de la Ville;
- 6.5 Résolution autorisant le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à conclure une entente de services avec la Sûreté du Québec afin d'effectuer une vérification du personnel embauché pour le camp de jour;
- 6.6 Résolution autorisant le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à effectuer les démarches nécessaires à l'embauche du personnel étudiant pour le camp de jour 2020;

### 7. Ressources humaines :

Aucun point.

### 8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point.

### 9. Urbanisme et développement du territoire :

- 9.1 Résolution concernant une demande d'intervention dans le ruisseau des Prairies (section de la branche 4) adressée à la MRC de Mékinac par Gestion Yvan L'Heureux Inc.;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

10. Gestion des eaux :

Aucun point.

11. Autres sujets :

11.1 Résolution de félicitations aux organisateurs du tournoi APBM de St-Tite qui a eu lieu du 2 au 12 janvier 2020;

11.2 Résolution autorisant la tenue d'une collecte sur la voie publique pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, le samedi 25 janvier 2020 entre 8h00 et 17h00 aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal, rue Notre-Dame et route 153 et boulevard St-Joseph (route 159) et route 153;

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019 au montant de 867 523.43 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

a) Résolution autorisant le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sport-Plus Inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, au coût de 3 511.41 \$ plus les taxes applicables;

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-03

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2019, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

2020-01-04

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE D'ÉGOUT EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAINT-TITE SUR LE LOT NUMÉRO 4 444 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'une canalisation d'égout appartenant à la Ville est située sur une propriété privée, soit sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette canalisation a fait l'objet d'ententes successives qui prévoyaient le paiement d'une contribution financière annuelle de 1 000 \$ au propriétaire, sans accorder de droits réels à la Ville de Saint-Tite;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire régulariser la situation et obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour le maintien des tuyaux de canalisation;

CONSIDÉRANT l'offre du propriétaire de consentir telle servitude, moyennant le paiement d'un montant de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la signature d'un acte de servitude d'égout en faveur de la Ville sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec, moyennant le paiement d'un montant de 10 000 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la mairesse, Mme Annie Pronovost et le directeur général, M. Michel Champagne, à signer l'acte de servitude ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-01-05**

**RÉSOLUTION MANDATANT ME JEAN GOULET, NOTAIRE, POUR RÉDIGER L'ACTE DE SERVITUDE D'ÉGOUT SUR LE LOT NUMÉRO 4 444 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a autorisé l'acquisition d'une servitude d'égout sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un notaire pour rédiger l'acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate Me Jean Goulet, notaire, pour rédiger l'acte de servitude sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**2020-01-06**

**RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, BRODEUR, L'HEUREUX, DUROCHER INC., POUR PROCÉDER À LA DÉSIGNATION DE L'ASSIETTE DE LA SERVITUDE SUR LE LOT NUMÉRO 4 444 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a autorisé l'acquisition d'une servitude d'égout sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater un arpenteur-géomètre pour décrire l'assiette de la servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Brodeur, L'Heureux, Durocher Inc., pour procéder à la désignation de l'assiette de la servitude sur le lot numéro 4 444 035 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité



2020-01-07

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 1 000 \$ AU VILLAGE  
WESTERN KAPIBOUSKA PROVENANT DE LA SUBVENTION VERSÉE PAR LA CAISSE DE  
MÉKINAC-DES CHIENNAUX POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL QUI A EU  
LIEU LE 14 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a reçu de la Caisse de Mékinac-Des Chenaux, une subvention de 1 000 \$ pour l'organisation du Marché de Noël qui a eu lieu le 14 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Village Western Kapibouska a participé à l'organisation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire lui remettre la subvention reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 1 000 \$ au Village Western Kapibouska provenant de la subvention versée par la Caisse de Mékinac-Des Chenaux pour l'organisation du Marché de Noël.

Adoptée à l'unanimité

**GREFFE**

2020-01-08

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION  
ET LES TARIFICATIONS, AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR  
2020**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020 a été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-09

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR  
LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE  
SAINT-TITE POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 474-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2020 a été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 474-2019 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2020 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (CHAPITRE I-0.1) POUR L'ANNÉE 2020**

Madame la conseillère Martine St-Amant donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 475-2020 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2020. Ce règlement a pour objet de déterminer le montant maximal de dépenses à être engagées en application de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (chapitre I-0.1) pour l'année 2020.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**LOISIRS ET CULTURE**

**2020-01-10**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À PRÉPARER ET À SIGNER, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE, LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS RELIÉES AUX LOISIRS TELLES QUE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES, LA FÊTE NATIONALE, LES CONCERTS LES VOIX DE CHEZ-NOUS, LES COURSES DU P'TIT SHÉRIE, ETC. POUR L'ANNÉE 2020, AINSI QU'À OCTROYER LES CONTRATS RELATIFS À CES ÉVÉNEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer des activités telles que la Soirée reconnaissance aux bénévoles, la Fête nationale, les concerts Les voix de chez-nous, les courses du P'tit shérif, etc. pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE tout en demeurant dans les limites budgétaires actuellement autorisées pour l'exercice financier 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre au coordonnateur aux loisirs et aux événements de conclure tout mandat et contrat dans le cadre de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, les documents relatifs à l'organisation des activités reliées aux loisirs telles que la Soirée reconnaissance aux bénévoles, la Fête nationale, les concerts Les voix de chez-nous, les courses du P'tit shérif, etc. pour l'année 2020, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements, en respect des limites budgétaires actuelles pour l'exercice financier 2020.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**2020-01-11**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS,  
À FAIRE LES DEMANDES DE PERMIS NÉCESSAIRES AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,  
DES COURSES ET DES JEUX, POUR LA TENUE DE DIVERSES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer diverses activités de loisirs en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déposer des demandes de permis pour la consommation et/ou la vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, dans le cadre de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à déposer les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue des diverses activités de loisirs.

Adoptée à l'unanimité

**2020-01-12**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS,  
À DÉPOSER, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE, LES DEMANDES DE  
SUBVENTIONS POUR L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOUR 2020 AINSI  
QUE POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES, D'ÉVÉNEMENTS OU D'ACTIVITÉS  
RELIÉS AU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer diverses activités de loisirs en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il peut être opportun de déposer des demandes de subventions pour l'organisation de spectacles, d'événements ou d'activités reliés au services des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il est également avantageux de déposer des demandes de subventions pour l'embauche d'étudiants pour le camp de jour 2020 auprès d'Emploi et développement social Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le coordonnateur aux loisirs et aux événements, à déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Tite :

- les demandes de subventions pour l'organisation de spectacles, d'événements ou d'activités reliés au service des loisirs de la Ville;
- les demandes de subventions pour l'embauche d'étudiants pour le camp de jour 2020 auprès d'Emploi et développement social Canada.

Adoptée à l'unanimité

**2020-01-13**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS,  
À DÉPOSER, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE, LES DEMANDES DE  
SUBVENTIONS RELIÉES AU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements est susceptible de déposer diverses demandes de subventions reliées au service des loisirs;



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,  
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le coordonnateur aux loisirs  
et aux événements, à déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, les demandes  
de subventions reliées au service des loisirs de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**2020-01-14**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS,  
À CONCLURE UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFIN  
D'EFFECTUER UNE VÉRIFICATION DU PERSONNEL EMBAUCHÉ POUR LE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit faire une vérification du personnel  
embauché pour le camp de jour (filtrage du personnel appelé à travailler avec une  
clientèle vulnérable);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de signer une entente de services avec la Sûreté du  
Québec pour effectuer cette vérification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le coordonnateur aux loisirs  
et aux événements, à signer une entente de services avec la Sûreté du Québec afin  
d'effectuer une vérification du personnel embauché pour le camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

**2020-01-15**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS,  
À EFFECTUER LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES À L'EMBAUCHE DU PERSONNEL  
ÉTUDIANT POUR LE CAMP DE JOUR 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite devra procéder à l'embauche de personnel  
étudiant pour le camp de jour 2020;

CONSIDÉRANT QUE des démarches doivent être effectuées par le coordonnateur aux  
loisirs et aux événements, pour procéder à ces embauches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le coordonnateur aux loisirs  
et aux événements, à procéder aux démarches nécessaires à l'embauche du personnel  
étudiant pour le camp de jour 2020.

Adoptée à l'unanimité





## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

### URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-01-16

#### RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE RUISSEAU DES PRAIRIES (SECTION DE LA BRANCHE 4) ADRESSÉE À LA MRC DE MÉKINAC PAR GESTION YVAN L'HEUREUX INC.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention dans le ruisseau des Prairies (section de la branche 4), a été adressée à la MRC de Mékinac par Gestion Yvan L'Heureux Inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de cette demande, une inspection a été réalisée par la MRC, le 11 novembre 2019 et que celle-ci a émis une recommandation non favorable à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des cours d'eau régional a adressé un courriel demandant à la Ville de Saint-Tite d'adopter une résolution concernant cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'autoriser des travaux d'entretien dans un cours d'eau relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2006-142 de la MRC prévoit les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge non nécessaire d'émettre une résolution d'appui ou non à la demande d'intervention, puisque cette compétence relève de la MRC;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'en tiendra au règlement numéro 2006-142 de la MRC prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, advenant un décret des travaux.

Adoptée à l'unanimité

### AUTRES SUJETS

2020-01-17

#### RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU TOURNOI APBM DE ST-TITE QUI A EU LIEU DU 2 AU 12 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le tournoi APBM de St-Tite a eu lieu du 2 au 12 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi a connu un vif succès;

CONSIDÉRANT QUE cet événement ne pourrait avoir lieu sans l'implication et le travail de bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations aux organisateurs du tournoi APBM de St-Tite ainsi qu'à tous les bénévoles qui, par leur contribution et implication, ont contribué au succès de l'événement.

Adoptée à l'unanimité



2020-01-18

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR LE RELAIS POUR LA VIE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, LE SAMEDI 25 JANVIER 2020 ENTRE 8H00 ET 17H00 AUX INTERSECTIONS SUIVANTES : RUE DU MOULIN ET BOULEVARD ROYAL, RUE NOTRE-DAME ET ROUTE 153 ET BOULEVARD ST-JOSEPH (ROUTE 159) ET ROUTE 153**

CONSIDÉRANT QUE le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer a déposé une demande au conseil afin de tenir une collecte sur la voie publique, le samedi 25 janvier 2020, de 8h à 17h aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal, rue Notre-Dame et route 153 et boulevard St-Joseph (route 159) et route 153;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte a pour but de recueillir des fonds pour le Relais pour la vie qui aura lieu le 29 février 2020 au Camp Val-Notre-Dame à Hérouxville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer à tenir une collecte sur la voie publique le samedi 25 janvier 2020, de 8h à 17h aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal, rue Notre-Dame et route 153 et boulevard St-Joseph (route 159) et route 153.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-19

**RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2019 AU MONTANT DE 867 523.43 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de huit cent soixante-sept mille cinq cent vingt-trois dollars et quarante-trois cents (867 523.43 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

De la coordonnatrice de Opération Nez Rouge Mékinac qui remercie Mme Annie Pronovost, mairesse, pour avoir agi à titre de présidente d'honneur d'Opération Nez Rouge Mékinac 2019.

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

AFFAIRES NOUVELLES

2020-01-20

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DES FRAIS DE SUPPORT TECHNIQUE  
AUPRÈS DE LA FIRME LOGICIELS SPORT-PLUS INC., POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020 AU COÛT DE 3 511.41 \$ PLUS LES TAXES  
APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE la firme Logiciels Sport-Plus Inc. nous offre de renouveler les frais de support technique pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement des frais de support technique auprès de la firme Logiciels Sports-Plus Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, au coût de 3 511.41 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

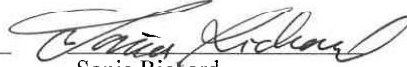
2020-01-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 21 heures 10.

Adoptée à l'unanimité

  
Me Julie Marchand  
Greffière

  
Sonia Richard  
Mairesse suppléante